

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 2

Artikel: 1838 et son époque
Autor: J.Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

1838 et son époque.

Notre tir fédéral de 1836 avec son cortège obligé de sténographes et de mouchards, produisit l'effet ordinaire. C'est une précieuse chose que la sténographie ; elle vous rend tout le discours d'une manière qui semble fidèle. Si toutefois on compare les discours reproduits dans deux journaux opposés, on peut reconnaître combien la falsification s'en mêle. On fit tant que grâce aux falsifications, interprétations et insinuations de gens réputés honorables, la diplomatie se mit en branle et voulut nous dicter une loi sur notre droit d'asile. Cette prétention fut appuyée, comme d'habitude, par la France, qui nous infligea un blocus hermétique. La frontière fut totalement fermée, sauf pour Neuchâtel, principauté prussienne.

Arriva le mois d'octobre 1838, la France avait trouvé un superbe sujet de chicane : l'hospitalité donnée au prince Louis-Napoléon Bonaparte. Quoique la tentative de Strasbourg eût échoué, le premier ministre de Louis-Philippe n'en demeura pas moins inquiet. On envoya cent mille hommes contre nous, en nous traitant de turbulents voisins. Pour défendre la Suisse à cette époque, on était dans l'obligation de convoquer d'abord la Diète fédérale, dont chaque députation avait un mandat impératif. Avant donc de réunir ces députations, il fallait réunir vingt-cinq Grand Conseils, leur exposer l'état de la question, nommer une commission chargée de préavis, écouter son rapport, nommer les députés. Aurait-on obtenu le nombre de voix nécessaire pour décréter la défense ?... Nous en doutons.

Notre Conseil d'Etat le comprit à merveille, et, le premier dimanche d'Octobre, comme on sonnait la première pour le sermon du matin, on ne fut pas peu surpris d'entendre tous les tambours du contingent accompagner le sergent qui publiait l'ordre de la levée en masse de nos troupes. Genève seul marchait avec nous. Les royalistes de Neuchâtel riaient en se frottant les mains. Nous partîmes sans brassard, sans chef fédéral et à nos frais.

Notre population se montra ferme et sérieuse. L'assemblée des *Trois-Suisse*s déclara la patrie en danger ; sa proclamation fut signée *Favre et Druey*. Les épouses, les mères, les pères, menèrent les partants chez le notaire faire leur testament. M. Piccard, de son côté, se mit à fabriquer des balles

explosibles pour faire sauter les caissons de poudre ; elles furent essayées à Montmeillan, avec succès... et M. Piccard fut appelé par l'empereur de Russie, qui parut apprécier mieux que nous cette invention.

Messieurs les étudiants se réunirent pour former un corps-franc. Ils furent dirigés dans leur délibération par M. Ducloux, imprimeur-éditeur, capitaine au commissariat fédéral, homme d'action et de cœur...

Le dimanche suivant, nous étions réunis à Rolle, chez papa Progler, à la *Tête-Noire*, et, pour être juste, il faut dire que nous nous embêtions horriblement. L'idée vint à un de nos officiers d'improviser un bal pour la soirée. La chose nous semblait simple à exécuter. M. Progler secoua la tête. Vous ne connaissez pas Rolle, nous dit-il. C'est un fouillis de cotteries qui s'excluent les unes les autres. Progler, pour le dire en passant, n'était point le premier aubergiste venu ; il avait été pendant longtemps l'homme de confiance de M. Henri de Cerjat, et sous le point de vue du tact et des convenances, il nous rendait des points, tout officiers que nous étions. Il calcula les probabilités et nous fournit, sans garantie de réussite, les noms des personnes auprès desquelles nous aurions quelque chance de réussir.

B... et deux de nos camarades (on choisit les plus présentables), se mirent en route pour faire les invitations. Enfin, on obtint l'assentiment d'une quinzaine de familles, qui voulurent bien consentir à laisser leurs demoiselles venir à notre bal, à condition qu'elles seraient escortées des mamans, des grand'mamans et des tantes. Nous en rîmes aux éclats. La salle répondit au reste. Une table sur laquelle on plaça deux chaises, reçut l'orchestre, composé d'une contre-basse et d'une clarinette. Vis-à-vis de l'orchestre, à droite de la porte, une bouteille d'Yverne, une d'eau-de-cerises et quelques verres suffirent aux rafraîchissements. Autour de la chambre régnait une rangée de vieilles dames qui nous eussent effrayés si elles n'avaient, à peu d'exceptions près, été d'un suprême grotesque. La poussière nous suffoquait. Nos artilleurs se prétendant citoyens aussi bien que nous, barraient la porte grande ouverte. Le lendemain, à la pointe du jour, la diane battit et, par la neige, on prit le chemin du Jura.

Là-haut, les choses n'étaient point terribles. Les

Français ne connaissaient pas nos frontières, et nous ne connaissions pas les leurs; il en résultait que nos patrouilles reconduisaient les leurs en France, et que les leurs ramenaient les nôtres en Suisse, ce qui, le plus souvent, se terminait par une *ver-rée* prise en commun.

Une seule chose préoccupait nos voisins, c'était nos soldats à mailloche. Nos carabiniers portaient au boudoir un marteau destiné à forcer la balle. Ces soldats à mailloche leur donnaient à penser. Ils revinrent demander ce que c'était. Nous fîmes tirer devant eux les plus habiles.

Les armes de précision, en 1838, étaient une haute nouveauté. A trois cents pas, atteindre le but, c'était formidable. Ils nous demandèrent avec hésitation si nous avions beaucoup de soldats comme cela, et sur notre réponse affirmative, ils nous avouèrent qu'ils préféreraient avoir la paix avec nous.

Il n'y avait pourtant pas grand danger. Notre général, Guiger, avait estimé que nous devions battre en retraite jusqu'à Guminen, et que là, seulement, nous pourrions résister avec avantage. Cette idée, qui nous parut étrange, était juste. Nous n'étions pas assez de monde pour défendre toute la ligne du Jura à la fois. Le mieux était d'attirer l'ennemi sur un point où nous puissions nous concentrer. D'ici là, nous avons la chance de voir Fribourg et Berne se joindre à nous.

Le colonel Dufour, pendant ce temps, du fond de son cabinet, terminait la guerre à sa manière et engageait Louis Napoléon à éviter, par un départ volontaire, de plus grands malheurs. J. Z.

Jamais les arbres de Noël n'ont été plus nombreux à Lausanne qu'en 1875. Plusieurs jours déjà avant le 25 décembre, on vit la Rue Centrale devenir le marché général de ces petits arbres et se transformer en une véritable forêt. Ces modestes sapins, qui croissaient paisiblement au bord de quelque ruisseau, ou cachés dans le fourré des grands bois, se sont vus subitement arrachés à leur vie solitaire et transportés les uns dans de somptueux salons où ils étincelaient de mille feux, les autres dans l'atelier de l'industriel, d'autres enfin jusque dans la mansarde du pauvre. On ne verra bientôt plus une famille qui ne fasse son arbre de Noël, autour duquel vieux et jeunes se réjouissent ensemble. Leur apparition à Lausanne date de 1831. Madame Monnard, qui était d'origine allemande, les introduisit chez nous. Comme les demoiselles Monnard allaient à la pension des dames Golliez, et que d'autre part la pension Golliez avait une patricienne bernoise, l'arbre de Noël traversa la rue de Martheray et entra dans la grande maison d'en face. Il n'en fallut pas davantage pour que la pension Chaboux en fit autant, et tout naturellement la pension Molteno ne voulut pas rester en arrière. Et ainsi de suite.

Avant ces réjouissances que les mœurs germaniques nous ont apportées, nous avions le *bon enfant*,

apportant mystérieusement ses cadeaux pendant la nuit; la *chauche-vieille*, qui venait le 31 décembre, au soir, demander si les enfants avaient été sages, puis sermonnait les uns et récompensait les autres. Saint-Nicolas faisait le même office.

On nous écrit :

« On a dit depuis quelques mois bien des choses sur le thorax ; on a traité cette question à bien des points de vue. Les hautes sommités militaires ont commencé par priver du droit de servir la patrie de braves jeunes gens que la nature avait un peu privés de thorax. Là-dessus, commentaires d'aller leur train, saillies et bons mots. Votre aimable correspondant patois, C. C. D., a fait sur le thorax une petite chanson qui a du succès. Cependant il paraît que la question n'est pas près d'être épuisée. Il y a quelques jours, un apologiste zélé de toutes les réformes fédérales faisait du chauvinisme sur la loi militaire. Il y trouvait des perfections jusqu'ici inconnues, et pour montrer l'excellence des dispositions thoraciques, il avançait un aphorisme singulier : « Il est en général reconnu, disait-il, que les individus dépourvus de thorax sont aussi dépourvus de facultés intellectuelles. »

» On va maintenant jauger votre esprit au mètre de pourtour ; ce sera plus facile. Un homme mince : zéro d'intelligence ; un homme rond : phénix intellectuel. Théorie admirable et qui mérite d'être étudiée ! »

Le gibet de Lausanne sur Montbenon.

En l'année 1533, le lieu d'exécution des malfaiteurs se trouvait sur la place de Montbenon, ou plutôt un peu à l'écart, du côté d'occident, sans qu'on puisse actuellement en indiquer la position d'une manière précise.

Bien antérieurement à cette époque, le gibet était situé en Sévelin, entre Montbenon et Montoie. Ce fut sous le régime bernois que la place d'exécution fut transportée de Montbenon à Vidy, à gauche de l'ancienne route de Lausanne à Morges.

Sous le régime du prince-évêque, la communauté de Lausanne augmenta graduellement en force et en puissance; quoique sujette de l'évêque, la ville de Lausanne pouvait, à la réformation, lutter avec lui d'égal à égal. Lausanne eut souvent des démêlés avec son prince spirituel et temporel ; ordinairement ils étaient remis à des arbitres. C'est dans une convention amiable du 29 mai 1533 que l'on trouve ce qui est relatif au gibet de Montbenon, en ces termes :

« Touchant le gibet de Montbenon pour ce qu'il est » trop près de la place de Montbenon et qu'à cause » de cecy le lieu de Montbenon, lequel est pour » convenable soulas (lieu de réjouissance ?) de Lau- » sanne, nous prions à mon Reverend seigneur » (l'évêque) que le dit gibet de Montbenon du temps » qu'il pourra durer au lieu de Montbenon en suf- » fisance pouvoir faire illec Justice, qu'en ce lieu il